DELIBERATION N° 2009/06-15 - SUPPRESSIONS DE POSTES
Rapporteur : Madame Véronique RAVON

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 97,

Suite aux avancements de grade de l'année 2009, les agents concernés ont changé de grade, en intégrant leur grade d'avancement.
Par conséquent, les emplois créés sur leur grade d'origine sont vacants et ne correspondent pas à un besoin.

D'autre part, un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10 h 00) est également à supprimer afin de tenir compte du départ en retraite d'un agent.

Il convient donc de les supprimer pour actualiser le tableau des effectifs :

GRADE CONCERNE	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES
Attaché territorial	2
Ingénieur territorial	1
Adjoint technique principal	1
Adjoint technique 2ème classe	1
Assistant de conservation 2ème classe	1
Assistant d'enseignement artistique (temps non complet, 10 h/semaine)	1

Le Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique a rendu un avis favorable le 04 juin 2009 concernant le poste d'assistant d'enseignement artistique (temps non complet, 10 h/semaine).

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable au cours de sa séance du 17 juin 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver la suppression des postes susvisés,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens.